

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2021

HEURE SILENCIEUSE DANS LES MAGASINS - (N° 3778)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Essayan

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« représentant les »,

les mots :

« représentatives des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.